DOIT:

Paiement à réception

Règlement à effectuer par chèque ou virement bancaire ou postal au compte suivant :

Domiciliation bancaire	Code Bic	Numéro de compte bancaire international (IBAN)

Sans escompte. Pénalités de retard égales à 3 fois le taux légal suivant la loi LME 2008-776 du 04/08/2008. Depuis le 1er janvier 2013 - indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée par décret à 40€ pour chaque facture payée en retard.